

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA (à partir du point N°2) - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA (à partir du point N°2) - Karine FOURNIVAL - Xavier BROUSTET - Boujema ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Pascal PINSARD - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : M.Frédéric GILLET à M.Mornély LORRIER - Mme Isabelle MOUROT à M.Christian GERVAIS - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Patricia PETIT à Patrice PAGEOT./.

Absent(e)s : MM.Stéphanie GONCALVES - Gilles MOREL./.

1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

CONSIDERANT que Monsieur Christian BEREZOUTSKY, Conseiller Municipal, a présenté sa démission du Conseil Municipal le 05 décembre 2014,

CONFORMEMENT à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Patrick THERET, suivant sur la "Liste de rassemblement de la gauche et des écologistes", **A ETE INSTALLE** immédiatement comme Conseiller Municipal.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal **A NOMME A L'UNANIMITE** Madame Agathe CHEVALLIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 SEPTEMBRE ET 04 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 23 - ABSTENTIONS : 2** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Stéphanie BARNIER et Patrick THERET)) le compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2014.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 04 décembre 2014 sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire **A EXPOSE** le compte rendu des décisions prises, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **DECISION N°AG/2014/036 :** Contrat de vente avec Théâtre en Stock pour l'organisation de spectacles et d'animations lors « Des Journées du Patrimoine », le dimanche 21 septembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/037 :** Contrat de cession avec la Compagnie Mascarade pour l'organisation d'un spectacle lors « Des Journées du Patrimoine », le dimanche 21 septembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/038 :** Contrat d'assurance N°2754312 R avec la MAIF dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2014 » sur la Commune, les 29 et 30 novembre et du 5 au 7 décembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/039 :** Avenant au marché de travaux de ravalement de l'Eglise Saint Baudile, passé selon la procédure adaptée (MAPA) et attribué à l'Entreprise PROMOBAT.
- **DECISION N°AG/2014/040 :** Convention de location d'un logement à titre précaire et révocable entre la Commune de Brou sur Chantereine et Monsieur André JOUANNAUX.
- **DECISION N°AG/2014/041 :** Ouverture d'une ligne de trésorerie.
- **DECISION N°AG/2014/042 :** Contrat de vente avec Théâtre en Stock pour l'organisation de spectacles durant la manifestation « Livres en scène » à Brou sur Chantereine, les 20 et 21 novembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/043 :** Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour les répétitions et les représentations théâtrales durant la manifestation « Livres en scène », du 19 au 23 novembre 2014.
- **DECISION N°AG/2014/044 :** Contrat de maintenance avec la Société BODET S.A. pour l'entretien de la cloche et de l'horloge de l'Eglise Saint Baudile à Brou sur Chantereine.
- **DECISION N°AG/2014/045 :** Convention classes transplantées avec l'Association Tremblay Espace Evasion pour l'organisation d'une classe transplantée à Ristolles (05) pour des élèves de l'école élémentaire Romain Rolland de la Commune, du 28 janvier au 08 février 2015.

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2014

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 19 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et un pouvoir)) :

- A ADOPTE la Décision Modificative N° 1 au Budget Primitif 2014, qui s'établit ainsi que suit :
 - **Section de Fonctionnement** : - 144 981,62 €
 - **Section d'Investissement** : 0 €
- A DIT que le budget global s'équilibre ainsi :
 - **Section de Fonctionnement** : 5 310 709,08 €
 - **Section d'Investissement** : 1 297 699,21 €

6. FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER PRINCIPAL

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE (POUR : 19 - CONTRE : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et un pouvoir)) :

- A APPROUVE le versement de l'indemnité brute due au Trésorier Principal, soit un montant de 976,66 € pour l'exercice 2014, réparti ainsi que suit :
 - **569,72 €** pour l'année 2014 à Madame DI ROSA Fabienne.
 - **406,94 €** pour l'année 2014 à Monsieur ILLY Jean-Luc.
- A FIXE le taux de l'indemnité de conseil allouée à Monsieur ILLY Jean-Luc, Trésorier Principal, égale à l'indemnité maximale, soit 100 %, pour la durée du mandat du Conseil Municipal, dans les conditions prévues par l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983,
- A DIT que les crédits seront inscrits aux budgets.

7. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SOCIETE COOPIMMO

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 19 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Pascal PINSARD - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et un pouvoir)) :

- A ACCORDE la garantie de la Commune de Brou sur Chantereine, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3.152.000 euros, souscrit par la société COOPIMMO auprès du Crédit Agricole Brie Picardie, pour l'acquisition de logements en PLSA sur l'opération dite « Villa des Bois », située au 28 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine,

- A APPROUVE les caractéristiques du prêt,
- S'EST ENGAGE sur la durée totale du prêt de 360 mois,
- S'EST ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Agricole Brie Picardie et l'emprunteur,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

8. AVENANT N°2 A LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A ADOPTE l'avenant N°2 à la convention tripartite entre la Commune de Brou sur Chantereine, la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) relative à une veille foncière,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant N°2 à la convention et tous les documents y afférents.

9. CREATION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A MIS en place un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail au sein de la Commune de Brou sur Chantereine ;
- A DIT que le CHSCT aura comme compétences :
 - d'assister et conseiller l'autorité territoriale dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques, ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.
 - de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents.
 - de participer à la sensibilisation, l'information et la formation du personnel fixe à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 4 le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- A FIXE à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 4 le nombre de représentants du personnel suppléants ;
- A MAINTENU le paritarisme au sein du CHSCT en fixant à 4 le nombre de représentants de la collectivité titulaires et à 4 le nombre de représentants de la collectivité suppléants ;
- A DECIDE du recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A SUPPRIME 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet ;
- A CREE 2 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps incomplet pour un temps hebdomadaire respectivement de 31h00 et de 32h00 ;
- A SUPPRIME 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps incomplet ;
- A APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs au 11 décembre 2014 ;
- A DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

11. SUBSTITUTION AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « LES PORTES DE L'ESSONNE » A LA COMMUNE DE MORANGIS ET MISE EN CONFORMITE DE L'ARTICLE 3 DES STATUTS DU SIGEIF

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A PRIS acte de la substitution de la Communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.
- A APPROUVE la mise en conformité de l'article 3 des statuts du SIGEIF.

12. RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITE EN ÎLE-DE-FRANCE (SIGEIF)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE A L'UNANIMITE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

13. RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE A L'UNANIMITE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal de REStauratiOn COLlective (SIRESCO).

14. RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES (S.I.C.P.R.H.)

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE A L'UNANIMITE du rapport d'activité 2013 du Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I.C.P.R.H.).

15. RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A PRIS ACTE A L'UNANIMITE du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine.

16. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h10.